

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 3 juillet 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 3^e jour du mois de juillet 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 18 juin 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Modification du calendrier des séances
7. Adoption du règlement numéro 2018-1060 – Circulation
8. Adoption du règlement numéro 2018-1061 – Service de sécurité incendie
9. Adoption du règlement numéro 2018-1062 – Règlement d'emprunt camion pompe citerne et appareils respiratoires autonomes
10. Adoption du règlement numéro 2018-1063 – Règlement d'emprunt pour la construction et l'aménagement du parc des Saphirs
11. Adoption du règlement numéro 2018-1064 – Règlement d'emprunt infrastructures rue des Onyx
12. Adoption du règlement numéro 2018-1065 relatif au taux du droit de mutation
13. Ajustement des honoraires professionnels - UTE
14. Ordre de changement numéro 34 – UTE
15. Libération des sommes retenues - Écocentre
16. Offre de service GSI Environnement - Feuilles mortes
17. Travaux réception de l'Hôtel de ville

TRAVAUX PUBLICS

18. Autorisation de dépenses –Conduites pluviales du garage municipal

URBANISME:

19. Adoption du règlement numéro 2018-1057 – Modifications Plan d'urbanisme
20. Adoption du règlement numéro 2018-1058 – Modifications Règlement de zonage
21. Autorisation de signatures–Protocole d'entente Développement de l'Érablière
22. Acceptation provisoire – Plateau Boischatel - Agrandissement phase 1
23. Dérogation mineure – Lot 4 207 989, rue des Saphirs
24. Demande de PIIA – 5800, boulevard Sainte-Anne
25. Demande de PIIA – 5780, boulevard Sainte-Anne
26. Demande de PIIA – 5568, avenue Royale
27. Demande de PIIA – 5684, avenue Royale
28. Demande de PIIA – 501, côte de l'Église

LOISIRS

29. Transport Camp de jour – Longues distances

30. Autorisation - Embauches

DIVERS

31. Périodes de questions :

31.1 Membres du Conseil

31.2 Public

32. Levée / Ajournement

2018-237

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-238

3. **Adoption des procès-verbaux du 4 et du 18 juin 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 4 et du 18 juin 2018 tels que rédigés par la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint.

2018-239

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juin 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Rue Dugal

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

ADMINISTRATION

2018-240

6. **Modifications du calendrier des séances**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le calendrier des séances du conseil pour le mois d'août;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de modifier la date de la tenue de la séance régulière d'août du conseil municipal pour le 27 août 2017 à 20 h.

2018-241

7. **Adoption du règlement numéro 2018-1060 – Circulation**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe L du règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation afin d'interdire le stationnement sauf au détenteur de vignette sur une portion de la rue des Géodes;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à l'hôtel de ville après son dépôt et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1060 modifiant le règlement de circulation numéro 2002-732* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-242

8. **Adoption du règlement numéro 2018-1061 – Service de sécurité incendie**

Considérant que le règlement numéro 2002-725 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie doit être abrogé et remplacé;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à l'hôtel de ville après son dépôt et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1061 concernant la création du service de sécurité incendie* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-243

9. **Adoption du règlement numéro 2018-1062 – Règlement d'emprunt camion pompe citerne et appareils respiratoires autonomes**

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à l'acquisition d'un camion pompe citerne et d'appareils respiratoires autonomes pour le Service de sécurité incendie et qu'il y a lieu de procéder à un règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à l'hôtel de ville après son dépôt et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1062 décrétant une dépense de 690 000 \$ et un emprunt de 690 000 \$ pour l'acquisition d'un camion pompe citerne et ses équipements et d'appareils respiratoires autonomes et leurs équipements* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-244

10. **Adoption du règlement numéro 2018-1063 – Règlement d'emprunt pour la construction et l'aménagement du parc des Saphirs**

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à la construction et à l'aménagement du parc des Saphirs pour répondre aux besoins de la population et qu'il y a lieu de procéder à un règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à l'hôtel de ville après son dépôt et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1063 décrétant une dépense de 3 555 000 \$ et un emprunt de 3 555 000 \$ pour l'achat d'un terrain, la construction et l'aménagement du parc des Saphirs* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2018-245 11. **Adoption du règlement numéro 2018-1064 – Règlement d'emprunt infrastructures rue des Onyx**
- Considérant** que le Conseil municipal juge opportun de procéder à la construction d'une partie de la rue des Onyx et ses infrastructures pour répondre aux besoins de la population et qu'il y a lieu de procéder à un règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Considérant** que l'adoption du présent règlement a été précédée par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
- Considérant** que le projet de règlement était disponible pour consultation à l'hôtel de ville après son dépôt et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1064 décrétant une dépense de 1 455 000 \$ et un emprunt de 1 455 000 \$ pour la construction d'une partie de la rue des Onyx et ses infrastructures* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-246 12. **Adoption du règlement numéro 2018-1065 – Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**
- Considérant** que le conseil municipal désire se prévaloir de l'alinéa 2 de l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., chapitre D-15.1) et ainsi établir le taux du droit sur le transfert d'un immeuble pour la tranche d'imposition qui excède 500 000 \$, à 2 %;
- Considérant** que l'adoption du présent règlement a été précédée par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
- Considérant** que le projet de règlement était disponible pour consultation à l'hôtel de ville après son dépôt et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1065 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-247 13. **Ajustement des honoraires professionnels - UTE**
- Considérant** que les travaux pour la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable doivent être prolongés;
- Considérant** la lettre de demande d'ajustement d'honoraires de monsieur Gaétan Morin de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils en date du 5 juin 2018;
- Considérant** la proposition d'honoraires professionnels de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour les taux horaires, tel que prévu au bordereau de soumission;
- Considérant** le nombre d'heures nécessaires à la réalisation finale du mandat;
- Considérant** la résolution numéro 2017-45 relativement au mandat de surveillance des travaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser la mise à jour de l'estimation des prix d'honoraires professionnels de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour un montant estimé de 81 835 \$ plus les taxes.

- 2018-248 14. **Ordre de changement numéro 34 - UTE**
Considérant la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ;
Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'ingénieur Gaétan Morin afin de remplacer les démarreurs des pompes de distribution;
Considérant que l'ordre de changement numéro 34 a été estimé par l'entrepreneur au montant de 33 693.84 \$;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de changement numéro 34 du projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant estimé à 33 693.84 \$, plus les taxes.
- 2018-249 15. **Libération des sommes retenues - Écocentre**
Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 5% du montant à payer à Construction Durand inc. pour la construction de l'écocentre;
Considérant la liste des déficiences réglées ;
Considérant la confirmation de l'architecte responsable du projet ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder au paiement des sommes retenues, soit un montant de 125 235.99 \$, plus les taxes.
- 2018-250 16. **Offre de services GSI Environnement – Feuilles mortes**
Considérant la nécessité de prévoir un endroit pour la réception des feuilles mortes lors des collectes automnales;
Considérant l'offre de prix reçue de GSI Environnement (Englobe) en date du 19 juin 2018 ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 65\$ / t.m., plus les taxes, pour la réception des feuilles mortes, selon les modalités exprimées par GSI Environnement.
- 2018-251 17. **Travaux réception de l'Hôtel de ville**
Considérant que la résolution numéro 2018-41 adoptée le 5 février 2018 doit être modifiée;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2018-41 et d'autoriser un montant total de 11 205.94 \$, plus les taxes, pour les travaux de rénovations de la réception de l'Hôtel de ville.
- TRAVAUX PUBLICS**
- 2018-252 18. **Autorisation de dépenses – Conduites pluviales du garage municipal**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel pour les travaux du bassin de rétention du garage municipal;
Considérant les deux demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter l'offre la plus basse de Fortier 2000 Ltee pour un montant estimé de 11 822, 45 \$, plus les taxes.

Monsieur le conseiller Daniel Morin se retire pour les points suivants.

URBANISME

RÈGLEMENT #2018-1057

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'inclure les lots 4 208 358, 5 608 690 et 5 932 739 dans l'aire d'affectation Mixte (M) et de renommer un bâtiment cité (maison Pageau).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

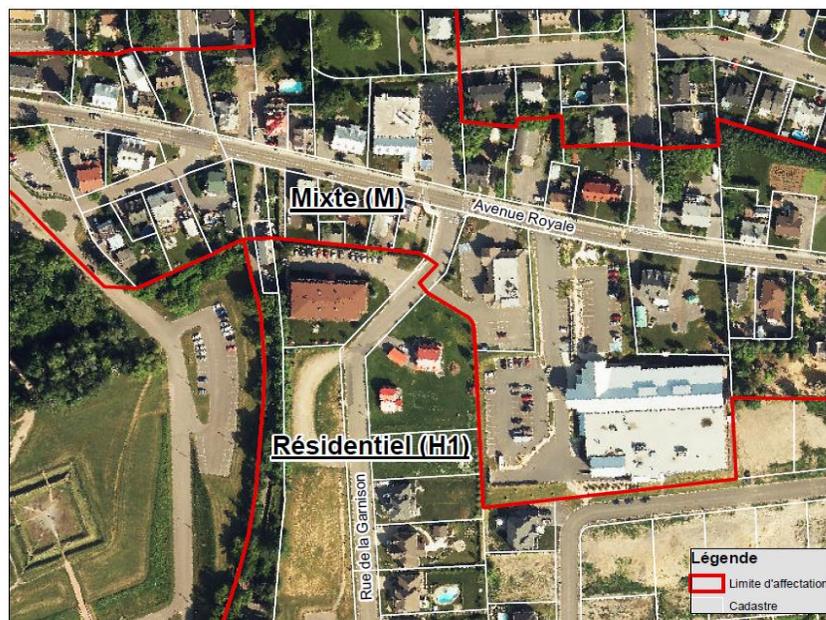
CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 4 juin 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

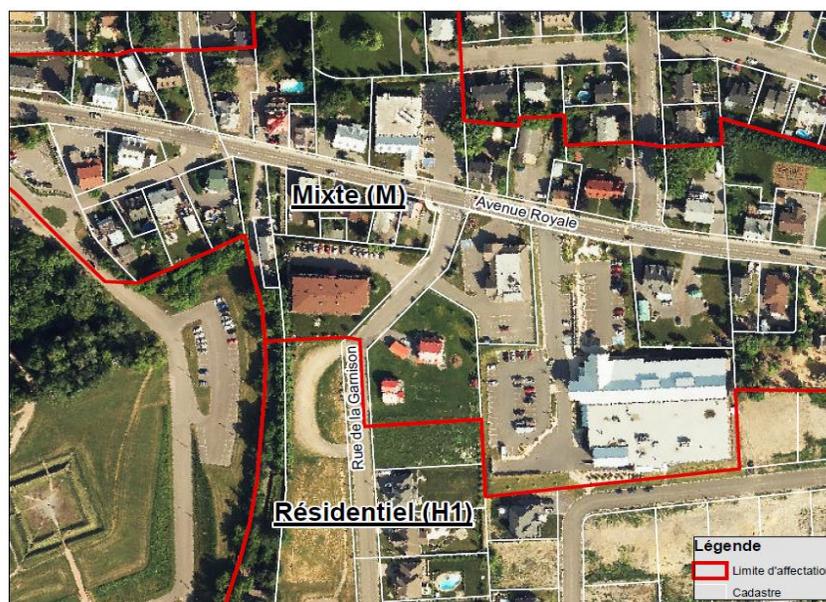
ARTICLE 1

L'annexe 1 du Plan d'urbanisme #2014-974 intitulé « CADRE DE PLANIFICATION TERRITORIALE ET DES AIRES D'AFFECTATIONS DU SOL » est modifié en incluant les lots 4 208 358, 5 608 690 et 5 932 739 dans l'aire d'affectation Mixte (M):

Plan des aires d'affectation **AVANT** modification :



Plan des aires d'affectation **APRÈS** modification :



ARTICLE 2

L'annexe 2 du Plan d'urbanisme #2014-974 intitulé « **INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE BOISCHATEL** » est modifié de la façon suivante :

Le bâtiment nommé « **Maison Pageau** », situé au 258, rue du Bataillon, et identifié au tableau « **Répertoire des bâtiments et sites protégés par la Loi sur le patrimoine culturel** » est renommé « **Maison Bourbeau** ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-253

19. Adoption du règlement numéro 2018-1057 – Modifications du Plan d'urbanisme numéro 2014-974

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2018-1057 modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'inclure les lots 4 208 358, 5 608 690 et 5 932 739 dans l'aire d'affectation Mixte (M) et de renommer un bâtiment cité (maison Pageau).

RÈGLEMENT #2018-1058

Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage #2014-976 et ses amendements

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Michel Cauchon à la séance du 4 juin 2018 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 70 intitulé « Normes générales à un usage additionnel à l'habitation » est modifié en remplaçant le 3^e paragraphe par le suivant :

« 3^o Un seul usage additionnel est autorisé par habitation, sauf pour un bureau d'affaires sans réception de clientèle sur place qui n'est pas comptabilisé. Un seul logement bigénération peut également être ajouté en plus d'un autre type d'usage additionnel. (ex: Une résidence isolée d'un logement qui possède un salon de coiffure à titre d'usage additionnel à l'habitation et un logement bigénération.) »

ARTICLE 2

Le tableau 1 de l'article 117 intitulé « Constructions, aménagements et équipements accessoires au bâtiment principal autorisés dans les cours » est modifié comme suit :

- En retirant le terme « avant-toit » au numéro 3^o;
- En ajoutant l'item « 3.1 Avant-toit » et les normes suivantes :

Construction, aménagement et équipement accessoires au bâtiment principal autorisé	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière
3.1 Avant-toit				
	Oui	Oui	Oui	Oui
a) Empiètement maximal dans la marge :	1,8m	1,8m	1,2m	2,0m
b) Distance minimale d'une ligne de lot :	1,0m	1,0m	1.2m	1.2m

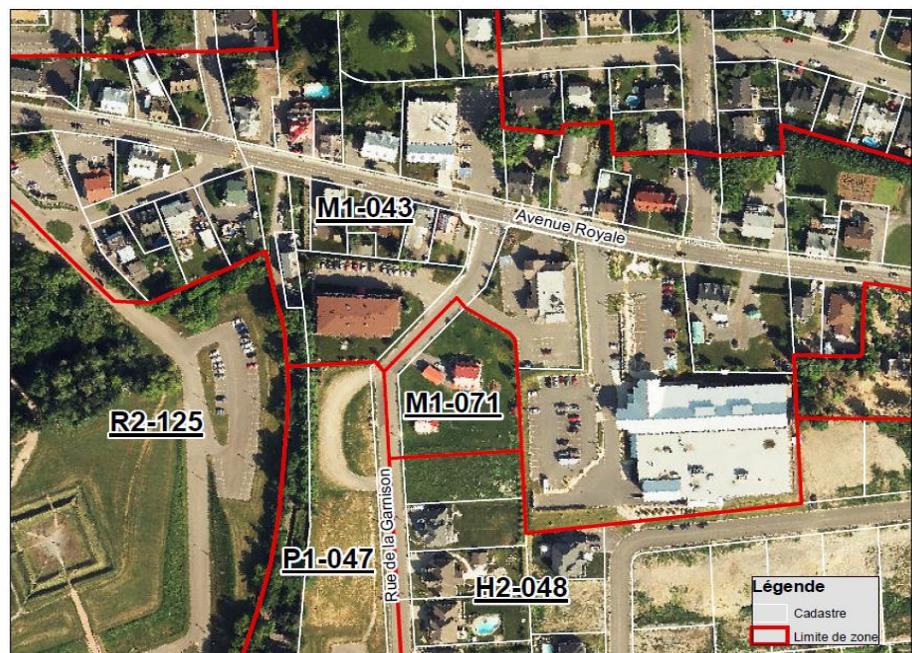
ARTICLE 3

L'annexe I intitulé « **PLAN DE ZONAGE** » est modifié par la création de la zone M1-071 à même une partie de la zone H2-048 en couvrant la totalité du lot 5 932 739.

Plan de zonage AVANT modification



Plan de zonage APRÈS modification



ARTICLE 4

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié de la façon suivante :

Dans la zone H1-013, le groupe d'usage H1-HABITATION est modifié en prohibant la typologie de bâtiment « Jumelé » dans la zone.

ARTICLE 5

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié de la façon suivante :

Dans la zone M1-050 l'usage spécifiquement permis suivant est ajouté :
« 5834 - Résidence de tourisme » de la classe « C-3 Hébergement touristique ».

ARTICLE 6

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié par l'ajout de la grille des spécifications pour la zone M1-071, laquelle grille contient les normes et usages suivants :

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS					
En vigueur le				Zone M1-071	
USAGES AUTORISÉS					
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION			Isolé	Jumelé	En rangée
H1	Logement	Nombre minimal de logements	1	1	-
		Nombre maximal de logements	2	1	-
H2	Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement				
GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES					
C1	Services administratif, professionnel et technique				
C2	Commerce de vente au détail				
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC					
P1	Service de la santé				
P2	Enseignement et éducation				
P3	Services religieux, culturel et patrimonial				
GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIEL					
I4	Entreprise artisanale				
USAGES PARTICULIERS					
Spécifiquement permis					
Aire de stationnement à titre d'usage principal					
Spécifiquement interdit					
IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Implantation		Norme générale	Normes particulières		
Marge de recul avant minimale		6 m			
Marge de recul avant maximale		17 m			
Marge de recul latérale minimale		2 m			
Marge de recul latérale combinée minimale		5 m			
Marge de recul arrière minimale		6 m			
Dimensions		Norme générale	Normes particulières		
Hauteur minimale		1 étage et 7 m			
Hauteur maximale		2 étages et 12 m			
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES					
Affichage		Type de milieu 2 - Rue principale de quartier			
Revêtement extérieur prohibé		Vinyte et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie			
PIIA		Secteurs adjacents à l'avenue Royale			
Plantation d'arbres en cour avant		Nombre minimal d'arbres à planter ou maintenir en cour avant art.213			
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL				Zone M1-071	

Dispositions finales

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-254

20. Adoption du règlement numéro 2018-1058 – Règlement de zonage

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2018-1058 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage #2014-976 et ses amendements.

Monsieur le conseiller Daniel Morin revient à son poste.

- 2018-255 21. **Autorisation de signature - Protocole d'entente Développement de l'Érablière**
- Considérant** la réalisation du projet de développement *Le Domaine de l'Érablière* par Les Développements Montmorency Inc. ;
- Considérant** le règlement # 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet *Le Domaine de l'Érablière* par Les Développements Montmorency Inc.
- 2018-256 22. **Acceptation provisoire – Plateau Boischatel – Agrandissement phase 1**
- Considérant** la recommandation de monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils pour l'ajout du terrain numéro 11 pour la phase 1 du développement *Plateau Boischatel*, en date du 18 juin 2018;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'ajout du terrain numéro 11 pour la phase 1 du développement *Plateau Boischatel* et d'autoriser le Service de l'urbanisme à émettre les permis pour ce secteur.
- 2018-257 23. **Dérogation mineure – Lot 4 207 989, rue des Saphirs**
- Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;
- Considérant** que la demande de dérogation mineure pour le lot 4 207 989, situé sur la rue des Saphirs, consiste à permettre la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant maximale de 150 m au lieu de 20 m tel que prévu dans la zone H2-049 du règlement de zonage #2014-976;
- Considérant** que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;
- Considérant** l'étude faite par les membres du conseil municipal sur cette demande;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant maximale de 150 m au lieu de 20 m pour le lot 4 207 989 de la rue des Saphirs.
- 2018-258 24. **Demande de PIIA – 5800, boulevard Sainte-Anne**
- Considérant** la demande de permis portant sur la démolition et la reconstruction du bâtiment commercial sis au 5800, boulevard Sainte-Anne;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la démolition et la reconstruction du bâtiment commercial sis au 5800, boulevard Sainte-Anne, selon les modifications apportées par le CCU.

- 2018-259 25. **Demande de PIIA – 5780, boulevard Sainte-Anne**
- Considérant** la demande de permis portant sur l'agrandissement du bâtiment commercial sis au 5780, boulevard Sainte-Anne;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment commercial sis au 5780, boulevard Sainte-Anne, selon les modifications apportées par le CCU.
- 2018-260 26. **Demande de PIIA – 5568, avenue Royale**
- Considérant** la demande de permis portant la construction d'une remise pour la propriété du 5568, avenue Royale, la demande comprenant également la modification de la remise existante;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5568, avenue Royale, tel que présenté.
- 2018-261 27. **Demande de PIIA – 5684, avenue Royale**
- Considérant** la demande de permis portant la rénovation de la propriété du 5684, avenue Royale, plus précisément sur la construction d'un balcon couvert en cours latérale arrière;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5684, avenue Royale tel que présenté.
- 2018-262 28. **Demande de PIIA – 501, côte de l'Église**
- Considérant** la demande de permis portant sur la démolition du 501, côte de l'Église, effectuée par le propriétaire, la Municipalité de Boischatel, suite aux travaux de réfection de la côte de l'Église;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 501, côte de l'Église, tel que présenté.

LOISIRS

2018-263

29. Transport Camp de jour – Longues distances

Considérant que le transport longue distance pour le camp de jour n'a pas été prévu dans l'offre de prix de Autobus Laval;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la proposition de Autobus Laval selon les modalités suivantes :

- Voyage 25 à 40 km (aller) 140\$
 - 1.30 \$ pour chaque km excédentaire
- pour le transport longue distance du camp de jour 2018.

30. Autorisation - Embauches

2018-264

A **Considérant** la nécessité de procéder à l'engagement de personnel supplémentaire au camp de jour vu l'augmentation du nombre d'inscriptions;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et en son absence, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière, à embaucher le personnel nécessaire pour le camp de jour 2018.

2018-265

B **Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un nouveau préposé à l'aréna;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Karl Plante au poste de préposé à l'aréna, conditionnellement aux résultats de l'examen médical.

DIVERS

31. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Séances 2019
- Usine de traitement de l'eau potable

De la part de l'assistance :

- Stationnement rue Dugal
- Vitesse rue des Saphirs
- Circulation rue Dugal et côte de l'Église
- Croix de Bosichatel
- Travaux terrain garage municipal

2018-266

32. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h50.

ASSISTANCE : 13 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 23 juillet 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 23^e jour du mois de juillet 2018, 19h30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon et Nelson Bernard. La directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Messieurs les conseillers Vincent Guillot et Daniel Morin, ainsi que le directeur général sont absents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2018
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1066 – Tarification des services municipaux
3. Acceptation de soumission – Camion pompe citerne
4. Acceptation de soumission – Pavage accès aréna
5. Autorisation de dépenses – Enseigne boulevard Sainte-Anne
6. Autorisation de dépenses – Plantation d'arbres carrière briqueterie
7. Location d'une pelle hydraulique – Travaux municipaux
8. Autorisation de vente de véhicules à l'encan
9. Demande de certificat d'autorisation – Dragage des sédiments réservoir d'eau potable
10. Fonds de roulement
11. Fin d'emploi
12. Embauches
13. Périodes de questions :
 - 13.1 Membres du Conseil
 - 13.2 Public
14. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-267

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juillet 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

2018-268

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1066 – Tarification des services municipaux

Avis de motion est, par les présentes, donné madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-1066 modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux numéro 2017-1035. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2018-269

3. **Acceptation de soumission – Camion pompe citerne**

Considérant le processus d'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion pompe citerne pour le Service de sécurité incendie;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Maxi Métal inc. pour un montant total de 383 711,82 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

2018-270

4. **Acceptation de soumission – Pavage accès aréna**

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour le pavage de l'accès à l'aréna;

Considérant que deux soumissionnaires ont été invités et que deux soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de P.E. Pageau inc. pour un montant estimé de 43 062.74 \$ taxes incluses.

2018-271

5. **Autorisation de dépense – Enseigne boulevard Sainte-Anne**

Considérant que le conseil désire remplacer l'enseigne de la Municipalité au pied de la côte de l'Église;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics;

Considérant l'offre de prix reçue de Space Signalisation;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'offre de Space Signalisation pour un montant de 18 884.64 \$, taxes incluses.

2018-272

6. **Autorisation de dépenses – Plantation d'arbres carrière briqueterie**

Considérant que le conseil désire démarrer un projet-pilote de verdissement et d'embellissement de la carrière de l'ancienne briqueterie;

Considérant que ce projet est à des fins de verdissement et d'embellissement mais également de sécurité;

Considérant l'aide financière de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce projet, en collaboration avec l'Université Laval;

Considérant l'entente à signer avec le propriétaire actuel;

Considérant la demande de prix effectuée par l'Université Laval et la recommandation du directeur de l'urbanisme;

Considérant l'offre de prix reçue de Enviro-Saule;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter l'offre de Enviro-Saule pour un montant de 19 500 \$, plus les taxes, pour l'achat de 6 000 tiges de saule. De ce montant, 4 250 \$ sera pris au surplus accumulé et 17 000 \$ provient d'une subvention accordée par la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet..

2018-273

7. **Location d'une pelle hydraulique – Travaux municipaux**

Considérant que le Service des travaux publics désire louer une pelle hydraulique pour la réalisation de travaux municipaux ;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics;

Considérant l'offre de prix reçue de Toromont Cat;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'offre de Toromont Cat et d'autoriser une dépense pour la location d'une pelle hydraulique pour un mois (du 6 août au 6 septembre 2018) pour un montant de 10 980.14 \$, taxes incluses.

2018-274

8. **Autorisation de vente de véhicules à l'encan**

Considérant que la Municipalité désire se départir de 4 véhicules;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et/ou le greffier-trésorier adjoint à débiter les démarches pour la vente auprès d'Encan Ritchie et à signer les documents nécessaires à la vente des véhicules suivants :

- Souffleuse à neige Vohl 1979 unité #3
- Camion 6 roues 4x4 International 5500 2001 et ses équipements unité #4
- Déneigeuse à trottoir Bombardier SW48 1990 unité #12
- Souffleuse à neige amovible Larue D-65 2007 unité #15

2018-275

9. **Demande de certificat d'autorisation – Dragage des sédiments réservoir d'eau potable**

Considérant les travaux de dragage des sédiments du réservoir d'eau potable de la Municipalité;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de ce projet;

Considérant que la demande de certificat peut être déposée par la firme Stantec, mandatée pour ce projet;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

Que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de la demande de certificat d'autorisation, selon la Loi sur la qualité de l'environnement, du MDDELCC, pour les travaux de dragage des sédiments du réservoir d'eau potable;

Que la Municipalité autorise et mandate la firme Stantec à déposer la demande de certificat d'autorisation dans le cadre de ce projet auprès du MDDELCC et à signer la demande en son nom;

Que la Municipalité autorise le signataire de la demande à la présenter au ministre.

2018-276

10. **Fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'Administration et pour le Service des loisirs et de la culture;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour les sommes suivantes :

Administration : **2 000 \$**, plus les taxes

Service des loisirs et de la culture : **10 400 \$**, plus les taxes

Ces sommes seront prises au fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.

2018-277

11. **Fin d'emploi**

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel mette fin à l'emploi d'un préposé aux infrastructures récréatives .

12. **Embauches**

2018-278

A **Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une adjointe à la comptabilité;

Considérant que la candidate rencontre les exigences;

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe / greffière-trésorière;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de madame Caroline Gauvin comme adjointe à la comptabilité selon les conditions prévues à la convention collective.

2018-279

B. **Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé aux infrastructures récréatives;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat rencontre les exigences;

Considérant les recommandations du directeur des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de monsieur Luc Jacques comme préposé aux infrastructures récréatives et d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

13. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-280

14. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h38.

ASSISTANCE : 0 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».